

# Classement par Handicap

Le classement officiel par handicap de la Fédération Tunisienne de Tennis est établi 2 fois par an:

- 1- Au mois de janvier en prenant en considération les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FTT des catégories des benjamins et plus, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 décembre.
- 2- Au mois de Juillet en prenant en considération les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FTT des catégories des benjamins et plus, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Juin.

## **Normes de montée, maintien & relégation :**

<b>Descente 1 échelon</b>	<b>Maintien</b>	<b>Montée 1 échelon</b>	<b>Montée 2 échelons</b>	<b>Montée 3 échelons</b>
100 points et moins	Entre 101 et 299	Entre 300 et 599	Entre 600 et 999	1000 et +

- Les joueurs participants pour le compte de la FTT ou avec son autorisation à des tournois internationaux se déroulant en même temps que des tournois nationaux, auront un nombre de points équivalent à la dernière performance réalisée au tournoi national auxquels ils ont participé.
- Un forfait (WO) est considéré comme une défaite à 1 échelon inférieur, sauf si le joueur déclarant forfait, présente au Juge-arbitre un certificat médical dans les 48 heures suivant son forfait.
- Un joueur ayant joué moins de 2 tournois ne pourra, en aucun cas, avancer au classement même s'il a ramassé un nombre de points suffisant pour une éventuelle montée
- Un Bonus de 15 points sera octroyé à chaque joueur classé dépassant la participation dans 4 tournois, et ce, pour chaque tournoi supplémentaire.
- Tout joueur qui ne participe à aucune compétition nationale durant une saison sportive sera déclassé de deux (2) échelons dans le classement.
- Tout joueur qui ne participe à aucune compétition nationale deux saisons consécutives, sera déclassé mais ne pourra pas participer aux compétitions des non classés. Une assimilation de classement lui sera accordée par la Direction Technique sur sa demande pour participer aux tournois.
- Les joueurs de l'équipe nationale des différentes catégories se verront octroyer des points variant entre 50 et 100 points à chaque victoire obtenue dans des manifestations internationales officielles ou reconnues par une instance internationale

## **BAREME DES POINTS DECERNES**

Victoires		Défaites	
Victoire à 3 échelons & plus au dessus	160	Défaite à même échelon	-10
Victoire à 2 échelons au dessus	120	Défaite à 1 échelons au dessous	-20
Victoire à 1 échelons au dessus	60	Défaite à 2 échelons au dessous	-30
Victoire à même échelon	40	Défaite à 3 échelons & plus au dessous	-40
Victoire à 1 échelons au dessous	30		
Victoire à 2 échelons au dessous	20		
Victoire à 3 échelons & plus au dessous	10		

### **Bonus**

#### **Non classés :**

Le vainqueur d'un tournoi national des non classés est crédité d'une victoire à 1 échelon au-dessus (+80)

#### **3<sup>ème</sup> Série :**

Le vainqueur d'un tournoi national 3<sup>ème</sup> série est crédité d'une victoire à l'échelon **15**.

#### **2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> Série :**

Le vainqueur d'un tournoi national 2<sup>ème</sup> série est crédité d'une victoire à l'échelon du joueur mieux classé ayant effectivement participé et ayant été battu sur le terrain (à l'exception du vainqueur lui-même)

#### **Remarque :**

Dans les tableaux des catégories Minimes, Cadets et Juniors, les victoires d'un non classé sur un joueur classé compte, les victoires & les défaites des classés contres d'autres joueurs classés comptent également selon le barème ci-dessus.